

## Département de Seine-et-Marne

<u>Canton de Nangis</u> COMMUNE DE NANGIS

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2018/DEC/205  Date du conseil municipal 17/12/2018  Date de la convocation 10/12/2018  Date de l'affichage	OBJET:  SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE ET RAPPORT PRIX ET QUALITE DE SERVICE 2017
Date de l'affichage 18/12/2018	

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept décembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 10 décembre 2018.

## Étaient présents:

Michel BILLOUT, Didier MOREAU, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Charles MURAT, Karine JARRY, Michel VEUX, Danièle BOUDET, Sandrine NAGEL, Medhi BENSALEM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIER, Angélique RAPPAILLES.

## Étaient absents représentés :

- Clotilde LAGOUTTE représentée par Simone JEROME
- Alain VELLER représenté par Michel VEUX
- Stéphanie CHARRET représentée par Michel BILLOUT
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Sylvie GALLOCHER
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Sandrine NAGEL
- Virginie SALITRA représenté par Medhi BENSALEM
- Pascal HUE représenté par Claude GODART
- Stéphanie SCHUT représentée par Jean-Pierre GABARROU

# Étaient absents:

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Monsieur Didier MOREAU est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture 077-217703271-20181226-DEC-2018-205-DE

Date de télétransmission : 26/12/2018 Date de réception préfecture : 26/12/2018 Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2224-5 et D.2224-7 du CGCT,

Vu le Code de l'Environnement et notamment son article L. 213-2,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

#### ARTICLE 1:

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'année 2017.

### ARTICLE 2:

ADOPTE le rapport d'activité du délégataire du service public d'assainissement collectif de l'année 2017.

## ARTICLE 3:

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération et les rapports susmentionnés.

#### ARTICLE 4:

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr.

#### ARTICLE 5:

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 18 décembre 2018.

Le Maire,

Michel BILLOUT

Date de télétransmission : 26/12/2018 Date de réception préfecture : 26/12/2018